

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 01 juillet 2021 à 20 heures 30 minutes
Salle de réunion - Mairie de Girancourt

Présents :

M. BECK Benjamin, M. COANET Sylvain, M. DENIS Michel, Mme DICHE Séverine, Mme FAGOT Annie, Mme GERARD Sandrine, Mme IRTHUM Delphine, Mme MANDLER Charlotte, Mme PAPI Agnès, M. PERRIN Luc, M. TACHET Dominique, M. TARDY Daniel, M. VARNIER Ludovic, Mme VAUTHIER Pauline, M. VILLEMIN Yannick

Secrétaire de séance : M. TARDY Daniel

Président de séance : M. VILLEMIN Yannick

11/2021 - Finances : Participation financière des communes extérieures pour les enfants scolarisés à Girancourt

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer, comme suit, au titre de l'année scolaire 2020/2021, le montant de la participation des communes extérieures pour les enfants scolarisés à Girancourt :

- 286 € pour un élève scolarisé en école primaire
- 1 015 € pour un élève scolarisé en école maternelle

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12/2021 - Finances : Tarifs des repas à la cantine et des séquences à la garderie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education et notamment les articles L. 212-4 et L. 212-5,

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Considérant que le prix unitaire d'un repas comprend les charges des différents postes correspondant aux prestations fournies et la rémunération du délégataire,

Le Maire rappelle :

- les tarifs des repas à la cantine et des séquences à la garderie pratiqués actuellement,
- l'état des charges et produits relatifs à ces deux services publics,

Il propose à l'assemblée de fixer en conséquence le prix de vente des repas au restaurant scolaire et des séquences à la garderie,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal fixe, à compter du 1^{er} août 2021, le prix des repas servis au restaurant scolaire et des séquences à la garderie comme suit :

- Garderie :

⇒ la séquence du matin (7h30 à 8h45) : 2,20 €

⇒ la séquence de l'après-midi (16h15 à 18h30) : 2,50 €

⇒ la séquence non réservée ou réservée hors délai : 3,00 €

⇒ la pénalité appliquée pour un retard après 18h30 sera facturée 5,22 € par ½ heure entamée

⇒ participation des communes de Girancourt et Dommartin-aux-Bois pour la séquence du matin : 3,02 €

⇒ participation des communes de Girancourt et Dommartin-aux-Bois pour la séquence de l'après-midi : 2,72 €

⇒ tarifs d'une séance pour des familles domiciliées dans d'autres communes : 5,22 €

- Cantine :

⇒ repas réservé dans les temps : 4,50 €

⇒ repas réservé hors délais : 7,20 €

⇒ repas sans réservation et sans prévenir : 14,40 €

⇒ participation des communes de Girancourt et Dommartin-aux-Bois : 2,70 € par repas réservé dans les temps,

⇒ prix de vente des repas réservés dans les temps pour les familles domiciliées dans d'autres communes : 7,20 €

⇒ repas réservés hors délai ou non réservés pour les familles domiciliées dans d'autres communes : 14,40 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13/2021 - Finances : Participation aux transports

M. le Maire informe le Conseil Municipal du nouveau tarif du titre de transport des collégiens mis en place par la Région Grand-Est. Les parents doivent régler ce titre.

M. le Maire propose le remboursement du titre de transport au tarif appliqué par le Conseil Régional (sans pénalité) pour les collégiens, à raison d'un titre par élève et par année scolaire, sous les conditions suivantes :

- Fournir un RIB,
- Fournir le justificatif de paiement,
- Date limite de demande fixée au 31 octobre de l'année scolaire concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition décrite ci-dessus, relative aux conditions et modalités de remboursement des frais de transport pour les collégiens.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14/2021 - Finances : Décision Modificative n°1

M. Le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts lors du Budget Primitif 2021. Les mouvements et inscriptions de crédits sont les suivants :

Imputation	Section	Augmentation	Diminution
011- Charges à caractère général 6188 Autres frais divers	Fonctionnement		9445,11 €
023- virement section investissement	Fonctionnement	9445,11 €	

Imputation	Section	Augmentation	Diminution
021- Immobilisations corporelles 21312 Bâtiments scolaires	Investissement	158,27 €	
021- Immobilisations corporelles 2132 Immeubles de rapport	Investissement	1186,84 €	
021- Immobilisations corporelles 21318 Autres bâtiments publics	Investissement	8100,00 €	
021- virement section fonctionnement	Investissement	9445,11 €	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 1 ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15/2021 - Finances : Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1^{er} janvier 2015 comprenant une nomenclature fonctionnelle, que cette nomenclature est l'instruction la plus récente au sein du secteur public local,
Vu que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, départements et certaines communes, qui offrent une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu que le référentiel M57 sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des collectivités appliquant actuellement la M14,

Vu l'avis conforme du comptable en date du 15 juin 2021,

Considérant que le passage à la M57 oblige la collectivité à adopter un règlement budgétaire et financier,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature comptable comptable M14 pour le budget suivant : budget principal de la commune de Girancourt,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16/2021 - Forêt : Programme des travaux sylvicoles 2021

M. Luc PERRIN donne connaissance au Conseil Municipal du programme des travaux à réaliser au cours de l'année 2021 en forêt communale et présentée par l'O.N.F.

Il précise que la commission Forêt s'est réunie pour étudier et évaluer les prestations dans les différentes parcelles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide l'exécution du programme de travaux sylvicoles comme suit :

- *Travaux sylvicoles* :

- Parcelles 10, 14 et 8 : maintenance de cloisonnement d'exploitation au broyeur dans une végétation peu importante
- Parcelle 9a : nettoyage manuel en plein de régénération de Chêne issue de plantation,
- Parcelle 10 : dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec maintien du gainage,
- Parcelle 18 : remise en état de coupe.

- *Travaux d'accueil du public* :

- Localisation : entrée RF Maison du Bois : achat de barrière simple pivotante avec poteau de réception et bras de renfort. La barrière sera posée en commun avec la commune de Dommartin-aux-Bois qui la financera à hauteur de 50 % du montant TTC.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

17/2021 - Intercommunalité : Désignation d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

M. le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement de la RD 39, dans la traverse de la commune, qui implique 2 maîtres d'ouvrage, la Commune de Girancourt et le Conseil Départemental des Vosges, il est souhaitable de passer une convention constitutive d'un groupement de commandes avec le Conseil Départemental des Vosges, conformément à l'article L.2113-7 du Code de la commande publique.

Le groupement est créé en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés pour chacun des membres du groupement, à savoir :

◆ Les travaux :

- pour la commune de Girancourt : aménagement des trottoirs.
- pour le Conseil Départemental des Vosges : réfection de la voirie.

Le Conseil Départemental des Vosges est désigné comme coordonnateur chargé de la gestion des procédures. La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes doit être composée par un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement, élu parmi ses membres ayant voix délibérative.

Le Conseil Départemental des Vosges étant désigné comme coordonnateur chargé de la gestion des procédures, c'est le représentant du Conseil Départemental des Vosges qui présidera la CAO du groupement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- émet un avis favorable à la création d'un groupement de commandes avec le Conseil Départemental des Vosges,
- autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- élit M. Dominique TACHET membre titulaire et M. Yannick VILLEMEN membre suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

18/2021 - Vie Politique : Retrait au Syndicat Scolaire de Dompain

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de M. le Président du Syndicat Intercommunal du scolaire de Dompain, invitant les membres à se prononcer sur le retrait d'adhésion de la commune de Valleroy-aux-Saules

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Dompain,

Considérant que les statuts du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Dompain ne définissent pas clairement la sortie d'un de ses membres,

Considérant que cela créerait une jurisprudence qui ne permet pas une vision future du Syndicat,

Considérant qu'aucune visibilité sur le budget est possible sur le court ou long terme à ce jour,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal en l'état, se prononce contre le retrait de la collectivité précitée.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

19/2021 - Personnels titulaires ou stagiaires : Création de poste

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- décide de créer un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 31 heures à compter du 1^{er} septembre 2021,
- de fermer le poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 31 heures à compter du 31 août 2021,
- d'apporter la modification ainsi proposée au tableau des effectifs,
- de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Après avoir donné lecture des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A) déposées en Mairie entre le 16 avril 2021 et le 1^{er} juillet 2021, M. le Maire informe qu'il n'a pas exercé au nom de la commune le droit de préemption urbain sur les immeubles bâtis et non bâtis suivants :

- vente M. Dominique BONNARD – Section B n° 342, 2426 et 2438 – 1875 rue de Xertigny en date du 17 avril 2021,
- vente SARL ALCE IMMO – Section AA n° 225 et 229 – rue de l'Église en date du 25 mai 2021,
- vente M. et Mme BUODO – Section B n° 804, 805, 806 – 1190 rue de Xertigny en date du 24 juin 2021,

M. le Maire donne lecture des décisions suivantes :

- décision du Maire n°2021/04 : signature de l'avenant n°2 à l'acte constitutif d'une régie de recettes et d'avances,
- décision du Maire n°2021/05 : sollicitation d'une subvention auprès des services de l'État pour la mise en place d'un portail famille,
- décision du Maire n°2021/06 : signature auprès de la Communauté Agglomération d'Épinal d'une convention relative au service commun en matière d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, de passation de marchés publics et de recherche de subventions,
- décision du Maire n°2021/07 : approbation du règlement intérieur des services périscolaires,
- arrêté du Maire n°12/2021 : rédaction de la réglementation de la défense extérieure contre l'incendie.

↳ Communauté d'Agglomération d'Épinal :

- noté la mise en place par la CAE de la plateforme d'échanges Interstis à destination des élus qui facilite le travail à distance et de la mise à disposition de documents,

↳ PETR :

- entendu la présentation du livret « Rendez-vous 2021 » qui recense les événements culturels de l'année avec notamment une conférence-projection sur le Canal des Vosges à la salle polyvalente de Girancourt le vendredi 17 septembre 2021 à 20h00,

↳ Commission action sociale :

- entendu le compte rendu de la commission action sociale qui a eu lieu le 22 juin 2021,
- entendu le don de 30 € de Mme HEURTIN afin remercier pour l'intervention de la commune pour avoir débité un arbre tombé,
- entendu le don anonyme de 60 € en remerciement d'un échange d'informations sur un dossier familial d'urbanisme,
- entendu la facturation aux forains des frais de consommation d'eau durant le week-end de la Foire à la Frite pour un montant de 24 €,

↳ Commission affaires scolaires/RPIC :

- entendu le compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le vendredi 18 juin 2021,

- entendu le compte rendu du Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré (RPIC) qui a eu lieu le jeudi 20 mai 2021,
- entendu les remerciements de la Coopérative Scolaire pour la subvention communale 2021,
- noté la présentation du logiciel famille aux parents des enfants scolarisés à l'école de Girancourt, 97 familles ont été conviées et une quarantaine était présente,

↳ Commission bâtiments :

- entendu le compte rendu de l'étude réalisée par l'ALEC sur la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la maison des services,
- noté la vétusté et les différents devis pour un changement prochain des fenêtres de l'atelier municipal,
- noté l'obtention de la subvention DETR d'un montant de 4928 € pour les travaux de remplacement de l'éclairage actuel par des luminaires led à la mairie et à l'école,

↳ Commission Centre Bourg :

- entendu que les futurs emplacements des monuments situés sur la place de la Mairie sont déterminés : le monument aux morts sera à gauche de l'église et le calvaire en face de la Mairie,
- entendu la publication du marché pour l'Aménagement du Centre Bourg pour retenir un bureau d'études,

↳ Commission urbanisme :

- entendu la première réunion avec le bureau d'études Éolis et les services de l'État pour la modification du PLU de la commune qui a eu lieu mardi 25 mai 2021,
- entendu la réception d'un courrier à la suite de la réunion du mardi 25 mai par la Direction Départementale des Territoires des Vosges,

↳ Commission environnement :

- entendu la première réunion de présentation sous forme d'atelier de travail et de réflexion avec le bureau d'études Caudex et les différents services conviés sur l'aménagement dans l'espace naturel de l'Aulnois qui a eu lieu le mercredi 16 juin 2021,

↳ Commission voirie :

- noté que les travaux d'engazonnement rue de la Gare ont été effectués,
- entendu la demande de curage des fossés rue de Martinfontaine et d'élagage des arbres rue de Renauid jusqu'à Bouzey

↳ Commission communication :

- entendu le compte rendu de la commission qui a eu lieu le jeudi 24 juin 2021, une nouvelle maquette du Girancourt Infos est en cours d'élaboration,
- noté que la distribution du Girancourt Infos a lieu entre le jeudi 1^{er} juillet et le samedi 3 juillet 2021. Un questionnaire a été proposé afin de recueillir les suggestions et pour répondre au mieux à l'attente des citoyens.

↳ Puis le Conseil Municipal a :

- noté l'intervention d'ENEDIS représenté par Mme Valérie LAGARDE et M. Éric ROUHIER en début de Conseil Municipal afin de s'expliquer sur les microcoupures rencontrées sur la commune. M. le Maire rappelle les différents courriers envoyés aux propriétaires afin d'élaguer leurs arbres pour sécuriser les réseaux aériens,
- entendu le courrier du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges sur le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE),
- entendu les dégradations de la benne à végétaux et notamment la dernière en date du 8 mai 2021, il a été décidé par l'ensemble du Conseil Municipal de ne plus la mettre en place,
- entendu les problèmes de vitesse excessive et de circulation des tracteurs dans l'agglomération notamment rues de la Gare et des Etangs,
- noté l'embauche de James HEISSLER en contrat Parcours Emploi Compétences pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2021 pour le poste d'agent technique,
- entendu le renouvellement des contrats de Micheline CARVALHO et de Christelle GEHIN pour une durée d'un an à compter du 1^{er} août 2021,
- entendu le point sur les aides perçues pour les agents en contrat Parcours Emploi Compétences :
 - Antoinette PERRARD en contrat à durée déterminée de 26 heures dont 21 heures aidées à 45 %,
 - Vanessa CLAUDON en contrat à durée déterminée de 21 heures dont 21 heures aidées à 80 %,
 - James HEISSLER en contrat à durée déterminée de 35 heures dont 30 heures aidées à 80 %,
- entendu l'intervention de l'entreprise LÉONARD d'Uxegney dans un logement communal pour un traitement curatif et préventif contre les mouches et contre les chenilles processionnaires dans un arbre sur le parking de l'école,

- entendu la réception d'un courrier de la société de chasse communale La Saint Hubert pour le renouvellement de la convention d'occupation du Fort de Girancourt. Les élus donnent leur accord et le Maire sollicitera l'ONF pour la rédaction de ce document,
- entendu la cérémonie au cimetière le samedi 10 juillet 2021 du Souvenir Français en hommage à Mme Renée MOUREY,
- noté le mercredi 7 juillet l'événement du SICOVAD « Conteneurs Tour » sur le parking de l'école,
- noté le dimanche 11 juillet 2021 de l'événement « La Folie Calette » à Bouzey.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 23 heures 20 minutes.



